



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

SUISSE. — BERNE, 11 AOUT.

Voici la suite de la séance du 9, de la diète fédérale, où l'on s'est occupé de l'expulsion des réfugiés réclamés par la France :

« Saut Gall (M. Steiger, pasteur protestant) : L'honneur de la Suisse est attaqué, une note inconvenante lui a été adressée, l'influence étrangère veut ouvertement régir la confédération : il ne faut pas oublier ce que l'on doit à la dignité nationale. Il faut repousser des prétentions déplacées, comme il convient à un peuple libre de le faire ; il faut combattre celles du comité directeur de Paris, comme celles de la diplomatie. De tout temps la Suisse a exercé le droit d'asile. Tous les partis qui se sont disputé le pouvoir en France et qui ont succombé dans la lutte en ont éprouvé les bienfaits. La Suisse doit le conserver pour son honneur pour l'humanité toute entière, pour les amis, comme pour les ennemis du droit d'asile.

« Argovie (M. Bruggiser) : La France aurait dû avoir plus d'indulgence pour son plus ancien allié, pour un peuple qui lui a donné en toute occasion des preuves de sa sympathie, pour un peuple qui a versé tant de sang sous ses drapeaux, pour un peuple qui a exercé constamment une généreuse hospitalité envers les Français persécutés, sans s'inquiéter si ceux qui la sollicitaient, la payeraient d'ingratitude, ou lui en témoigneraient de la reconnaissance.

« Vaud cite, avec l'accent de l'indignation, ce passage de la note de M. de Montebello, où il est dit qu'il ne peut pas se contenter d'une simple déclaration de la diète. Il défend ensuite la proposition de la majorité.

« Valais, considérant que l'enfant dont la diète est accouchée, en 1834 est de trop faible complexion, et que d'ailleurs, il a été quasi étranglé par une minorité (hilarité générale), veut donner maintenant des garanties aux puissances, il votera un conclusum vigoureux.

« Genève se prononcera plus tard : il fait une sortie contre les associations.

« Berne (Tschanner) rappelle les bienfaits de la sainte-alliance envers la Suisse, la généreuse protection qu'elle lui accorda en 1815 : c'est à ces puissances que la Suisse doit sa neutralité et même son existence. Le tour de préconsultation général étant épuisé, on procède à la discussion article par article.

« Les considérans sont adoptés par dix-sept états. L'article premier est adopté par dix-neuf états, savoir : Zurich, Uri, Unterwald, Soleure, Schaffhouse, Argovie, Valais, Genève, Neuchâtel, Vaud, Thurgovie, Grisons, Appenzelle, Bâle, Fribourg, Schwytz, Lucerne, Berne et Zug. Cet article est ainsi conçu :

« Les réfugiés ou autres étrangers qui ont abusé de l'asile accordé par les cantons, et qui ont compromis par des faits constatés la sûreté et la tranquillité intérieures, ou la neutralité de la Suisse et les rapports internationaux, seront ex-

pulsés du territoire de la confédération avec le concours du directoire. Ils le seront sans délai, toutefois sans préjudice de l'action de la justice. »

Les articles suivants relatifs à l'exécution de la mesure dans les divers cantons a donné lieu à une vive discussion qui a encore occupé la séance du 10 sans qu'il soit intervenu de décision.

L'Helvétie, de ce matin, donne le texte de la dernière dépêche de M. Thiers au duc de Montebello :

« Monsieur le duc, je vous invite à poursuivre avec activité l'affaire des réfugiés. Les propositions de la commission sont insuffisantes ; car aussi longtemps qu'on laissera les cantons juger des cas et qu'on les chargera de pourvoir à l'exécution dans leur territoire, les mesures ne seront qu'imparfaitement accomplies, et il suffira de la mauvaise volonté ou de la résistance d'un d'entre eux pour rendre tout inutile. Il faut faire entendre à la Suisse un langage franc, quoique dur. Si elle n'écoute pas les conseils et les demandes de la France, elle peut s'envisager comme brouillée avec la France, et sa résistance sera immédiatement suivie d'un blocus hermétique.

ANGLETERRE. — LONDRES, 13 AOUT.

Dans une assemblée générale des actionnaires du chemin de fer de Liverpool à Manchester, il a été déclaré que les recettes du premier semestre de 1836 avaient été de 109,303 liv. st., savoir : 57,914 pour les voyageurs, 47,441 pour les marchandises, et 4,000 pour le transport de la houille. Les dépenses ont été de 69,953 liv. st., savoir : 10,202 liv. pour les voitures des voyageurs, 10,463 pour les voitures de transport de marchandises, 20,425 pour les machines locomotives, le reste en divers frais. Ainsi le revenu net du chemin a été de 39,402 liv., qui a permis de distribuer aux actionnaires un dividende de 5 liv. par action de 100 liv. Le cours actuel de ces actions est de 265.

FRANCE. — PARIS, 15 AOUT.

Les colonnes de nos journaux sont envahies par les nouvelles d'Espagne et les réflexions qu'elles suggèrent.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On nous écrit de Bayonne, en date du 13 août : « Hier M. le colonel Conrad a franchi la frontière à la tête de 600 hommes destinés à renforcer la légion étrangère M. le général Lebeau qui va remplacer le général Bernelle, est arrivé, le 11, à Panplume, où il sera rejoint par le colonel Wild, commissaire anglais au quartier général de l'armée espagnole ; et chargé de présenter au général Lebeau les félicitations du général Evans qui est toujours malade à St-Sébastien. Le général Cordova est revenu le 7 de Ona. Gomez n'est pas entré à Léon ; il a rétrogradé sur les Asturies. Il est

pris de tous côtés, par Espartero qui est à Oviédo, par Iriartz qui est à Santander, et par le corps d'armée de Manso, dans la Vieille-Castille. — Dans l'Aragon, Quilez a été battu par le commandant Soria ; il a perdu près de 200 hommes sa bande n'a échappé à une destruction totale que par une prompte fuite sur des montagnes escarpées. Il s'est réfugié à Santa Vieja.

« Les nouvelles reçues aujourd'hui de la Catalogne annoncent que le mouvement insurrectionnel de l'Audalouzie n'avait point encore gagné cette partie de l'Espagne.

« On écrit des frontières de la Catalogne, 17 août : « Le calme continue en Catalogne ; les bandes, poursuivies et presque dissoutes par la désertion, ne donnent plus signe de vie.

« Le fameux chanoine Moset-Benet, dit Tristany, est caché dans une maison particulière dans les environs de Girone ; et Ros d'Eroles, accompagné de cinq des siens, est également en fuite ; on le croit caché en Andore, et cependant il y a eu à peine quinze jours qu'on lui comptait encore 800 hommes.

« Comme Mina ne voit plus que la Cerdagne soit exposée au ravage des bandes, il vient d'adopter une bien sage mesure.

« Un colonel brave et expérimenté est depuis quinze jours occupé avec M. le gouverneur de Poyceda à organiser en cette ville une colonne mobile, destinée à protéger uniquement la Cerdagne et la Seu-d'Urgel. Elle est forte de 1500 fantassins dont 700 gardes nationaux, et de 70 cavaliers dont 50 gardes nationaux montés. Une telle force empêchera le retour des ravages des bandes et permettra aux populations de respirer et de s'organiser. »

(Sentinelle des Pyrénées.)

« On annonce ce soir que l'Estramadure vient de proclamer la Constitution, et que le capitaine-général Bultron s'est mis à la tête du mouvement.

On lit dans le Journal de l'Armée :

« Les drapeaux pris dans la défaite d'Abd-el-Kader sont arrivés à Paris, ils ont été apportés et remis entre les mains de M. le maréchal Maison, ministre de la guerre, par un officier de la marine royale. Ces enseignes, auxquelles les Arabes attachent un aussi grand prix que les peuples d'Europe aux leurs, sont d'une étoffe de soie brachée ou unie et de plusieurs couleurs. Ainsi, sur les six drapeaux que nous avons vus, il y en a de vert et blanc, de tout vert, de cramoisi, et au milieu de chaque est apposée une main ou plutôt la moitié d'un gant d'une étoffe différente. Le tout est attaché à un bâton d'un bois très dur en même temps que très léger ; et terminé par une petite sphère en cuivre ou fer blanc surmontée d'une pointe. Ils sont enfin la plupart déchirés, ensanglantés, et paraissent avoir été chèrement disputés. Ces nouveaux trophées de notre jeune armée iront prendre leur place au dôme des Invalides.

SOUVENIRS DU DUC DE VICENCE.

MORT DU GRAND-MARÉCHAL DUC.

« Étiez-vous auprès de l'empereur, demandai-je au duc de Vicence, lorsque furent tués les ducs d'Enghien et de Frioul.

« Oui, ce fut dans la campagne de 1813. De cette époque date une continuité de malheurs, qui n'a pas de précédent dans les annales d'aucune nation. Il sembla qu'après avoir épuisé toutes les prospérités humaines, Napoléon dut éprouver toutes les misères morales. De cette fatale année commença, à toutes les heures, presque à tous les instans, ma mission d'adoucir de cruels chagrins ; de partager ces tortures muettes qu'on ne peut ni ne veut dire ; que nulle langue ne saurait exprimer, qu'on craint de trahir, même dans un mot, même dans un regard, parce que l'avenir épouvante, parce qu'on tomberait mort en articulant sa pensée.

« Nous partîmes de St-Cloud pour Mayence le 15 avril 1813, à quatre heures du matin. Au moment où les chevaux enlevèrent la voiture, l'empereur, qui avait les yeux fixés sur le château se rejeta en arrière, porta la main à son front soucieux, et resta long-temps dans cette attitude méditative. Se ranimant enfin, il se mit à retracer en traits de feu ses plans, ses projets, ses espérances sur la fidèle coopération de l'Autriche, etc., etc., puis, le souverain, redevenant simple et bon père de famille, il me parla avec émotion de ses déchirements en quittant sa bonne Louise et son charmant enfant.

« J'envis, me dit-il avec bonhomie, le sort du dernier paysan de mon empire... A mon âge, il a payé sa dette à la patrie, il peut rester chez lui entouré de sa femme et de ses enfans, et moi, moi, c'est au milieu des camps que me conduit l'inexplicable destinée ! Il retombe dans sa rêverie. Pour l'en distraire, j'amenaï la conversation sur les scènes de la veille, où, à l'Élysée, l'impératrice, en présence des princes, des grands dignitaires, des ministres ; prêle le serment solennel en qualité de régente. L'archevêque et le duc de Cadore furent nommés ses conseillers. C'étaient deux hommes de haute capacité.

« Ma bonne Louise, me dit l'empereur, est douce et soumise. Je ne puis compter sur sa participation active ; son amour et son dévouement ne me manqueront jamais... De l'ensemble des événemens, il peut surgir des circonstances qui décident du sort d'un empire, et, dans de tels cas, je l'espère, la fille des Césars s'inspirerait du souvenir de son aïeule, la grande Marie-Thérèse.

« L'empereur, qui connaissait les hommes, ignorait les femmes. Il n'avait pas vécu parmi elles et ne les comprenait pas, il dédaignait ces femmes si facile étude. Ses sensations toutes matérielles à l'égard des femmes n'admettaient pas, comme un moyen de séduction chez elles, l'esprit, l'intelligence, et le talent ; il n'aimait pas qu'elles fussent instruites ou célèbres, ni qu'elles sortissent de leurs attributions vul-

gaires. Il les plaçait dans l'ordre social, terre à terre, sans actions et sans influence sur la volonté de l'homme. Une femme, c'était à ses yeux une gracieuse création, un joli objet, un agréable passe-temps, et rien de plus. On a cherché à romancer ses amours d'une heure ; mais la vérité est qu'il n'eut jamais de ces liaisons où le plus fort est le plus faible ; où le cœur asservi, enivré, donne plus qu'on ne lui demande...

« L'amour, me disait-il une fois, l'amour, c'est une folle préoccupation, et voilà tout, soyez-en sûr.

« Nous avions quelquefois, l'empereur et moi, des discussions très-pleinantes, lorsque le chapitre des femmes lui fournissait de caustiques applications, de ne partageais nullement l'opinion de mon honorable maître à ce sujet ; je le lui déclarais avec ma franchise accoutumée, et il est vrai de dire qu'il savait supporter avec une grande noblesse la contradiction sur ses idées les mieux arrêtées. Un jour, en travaillant avec lui, je proposai à l'avancement un des chefs de bureau de l'administration civile des écuries. C'était un employé exact et probe, ce qui au reste était de rigueur sous l'empire. J'étais mes ordres devaient trouver en moi un protecteur. Je parlai à l'empereur de M..., en faisant valoir ses droits.

« Non Caïnancourt, M... est bien où il est, il faut l'y laisser.

« Mais, sire, répondez je, cet homme a des moyens, de la capacité, il est très zélé, et l'avancement que je demande pour lui à Votre Majesté n'est qu'un acte de justice à l'égard de M...

« Non cher Caïnancourt, votre M... n'est qu'un sot.

« Je fis un mouvement de surprise.

« Eh oui, vous dis je, un sot ; un mari qui se laisse mener par sa femme est mal noté dans mon esprit.

« Mais, répondez je en riant, comment Votre Majesté est-elle instruite de ces détails qui n'ont aucun rapport avec le service de ses écuries ?

« Ah ! ah ! M. le grand-écuyer, je sais mieux ce qui se passe dans le personnel de ma maison que vous. — Il se frottaït les mains en me regardant d'un air narquois. — Gagliostro est un sorcier au petit pied, en comparaison de moi.

« Nous partîmes de bons rires ; mais je ne lâchai pas prise pour mon pauvre M..., et j'obtins la ratification de la place justement acquise.

« A la bonne heure, mais dites-lui que j'aime qu'un homme soit le maître chez lui.

« Sire, Votre Majesté entend ce que je surveille le service des écuries et non pas sans doute celui des appartemens.

« Ah ! bah ! je n'y regarde pas de si près, moi, M. le grand-écuyer ; je vous savorai tout ce qui se passe. Et les rires recommencèrent.

« Mais, dit le duc, je me suis encore laissé aller à faire une halte dans nos bons jours. Ma capricieuse imagination m'a entraîné

bien loin de la route de Mayence sur laquelle nous brûlions le pavé le 15 avril 1813. Nous arrivâmes dans cette ville le lendemain vers minuit ; nous y apprimes qu'Erfarth et toute la Westphalie étaient dans les plus vives inquiétudes, on y répandait soudainement les plus absurdes nouvelles. C'était un moyen qu'on commençait à employer pour désorganiser. L'empereur, sans se reposer, voulut repartir tout de suite. Notre vitesse était effrayante ; nous franchîmes la distance de Mayence à Erfarth en huit heures. Et là, comme partout, comme toujours, la présence de l'empereur fut un talisman qui remonta le moral de l'administration et tranquillisa les esprits. Sur notre passage dans ce pays conquis, il ne recueillit que des vœux, que des bénédictions.

« En traversant Weimar, l'empereur vit la grande-duchesse et me dit, à son sujet, ces paroles bien remarquables dans la bouche de Napoléon (il est vrai qu'il s'agissait d'une tête couronnée) : « Cette duchesse de Weimar est une femme bien étonnante ! Elle a vraiment la tête d'un grand homme !

« Nous arrivâmes à Eckartsberg, que nous trouvâmes encombrée de troupes, de parcs d'artillerie, etc., etc. L'empereur n'avait que deux chambres donnant sur la place, où il se faisait un bruit, un brouhaha à fendre la tête. C'était à n'y pas tenir. Assis devant une mauvaise table vermoulue, cartes étalées, un compas à la main, il paraissait aussi tranquille que dans son cabinet aux Tuileries. Absorbé dans les plans qu'il méditait, il était étranger à tout ce qui se passait autour de lui. Je n'ai jamais connu personne qui eût comme l'empereur le pouvoir de s'isoler à volonté, de dormir n'importe où, de supporter le froid, le chaud, la faim, la privation du bien être ; il semblait n'éprouver aucun besoin matériel. Quel puissance d'organisation dans cet homme !

« Le 16 mai, nous étions à Lutten, et la bataille fut livrée le lendemain. L'affaire fut prompte et glorieuse. A cinq heures, du soir l'ennemi était en pleine déroute. Le feu avait cessé partout, quelques rares boulets arrivaient encore de temps à autres lancés au hasard et sans but ; le maréchal Bessières enveloppé dans son manteau, monté sur une hauteur, suivait, une longue vue à la main, la retraite des Russes. Un éclat d'obus tua un brigadier de son escorte : « Enterrez ce brave homme, dit-il en faisant un mouvement en avant, et il tombe lui-même frappé à mort par un autre boulet lancé à une très grande distance ! L'empereur aimait Bessières qui le suivit dans toutes ses campagnes et assista à toutes ces batailles. Il avait passé par presque tous les grades du commandement de la garde impériale, Bessières était d'une bravoure à toute épreuve ; estimé et aimé de tous, il a été sincèrement regretté.

« L'empereur fut très affecté de cette mort.

« C'est une grande perte, dit-il, une très grande perte... Bessières méritait de mourir de la mort de l'empereur. Messieurs, c'est une fin digne d'envie !

L'Eclair, de Halle, a été représenté pour la première fois à Berlin, le 3 août, en l'honneur de la fête du roi de Prusse, et a obtenu le plus brillant succès.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Les fripiers et brocanteurs de l'enclos du Temple ont fait irruption dans l'enceinte de la police correctionnelle. A l'empressement des assistants, à la vivacité des colloques, on voit qu'il s'agit d'une grande affaire, dans laquelle de part et d'autre se sont formés deux camps différens et qui viennent se grouper derrière l'une et l'autre des parties qui doivent figurer dans le procès. Il s'agit d'un combat à outrance, dans lequel ont succombé bonnets, colerettes et fichus, déboutonnées opimes que chacune des parties belligérantes tient en réserve pour les produire au moment de la défense.

M. le président: Quelle est la plaignante. Mme. Patiron: C'est moi. Mme. Joquette: C'est moi. Mme. Patiron: Je demande 2,000 fr., en preuve de quoi voilà mon peigne qu'elle m'a cassé dans la tête. Mme. Joquette: Vraiment, la belle... Je vous dis que c'est moi qui se plaignait: elle m'a démanché l'épauule, que le médecin a dit que j'en battrais toute ma vie.

Après de nouvelles bordées de récriminations qui de part et d'autre se pressent, s'interrompent, et permettent à peine au tribunal de bien reconnaître quelle est la prévenue et quelle est la plaignante, M. le président impose silence aux parties et fait appeler un témoin.

M. Flagoleau, témoin: Je passai dans l'enclos du temple, et, par manière de conversation, je regardais les boutiques. Voilà tout d'un coup, madame la plaignante qui se jette sur moi et me demande si j'ai besoin d'une redingote... Au même moment, madame l'accusée me demande si je veux vendre mon chapeau. N'ayant pas celui de porter de l'hasard et des vêtements qu'on ne sait pas si ça vient de la morgue ou de l'hospice, et ne me flattant pas d'avantage de vendre mon chapeau quand je n'en ai qu'un, j'envoie ces dames au diable, sauf votre respect, Ah! ben oui; les voilà qui me tirant chacune d'un côté, en me bousculant, en criant: c'est à moi, c'est ma pratique... Non, c'est à moi.

Enfin j'ai vu le moment où chacune des deux en avait la moitié. Heureusement qu'elles m'ont lâché pour se battre. Alors j'ai regardé le combat, par manière de conversation. Je dois à la justice de dire que ça allait ferme et dur. Quant à celle qui a commencé, j'en suis complètement incapable de dire, mais ce que je sais, c'est que ni l'une ni l'autre ne voulait finir, et que si on ne les avait séparées, elles se seraient dévorées jusqu'à leur dernière chemise... M. parole la plus sacrée, voilà tout ce que j'ai à dire.

Après cet impartial témoin, arrive bon nombre de fripiers et de fripières qui déposent successivement en faveur de l'une ou de l'autre des parties. Aussi le tribunal se rangeant de l'avis de M. Flagoleau, s'empresse-t-il de mettre ces deux dames dos à dos, dépens compensés.

BELGIQUE.

Bruxelles, 17 août (trois heures) — Après avoir fait la dette active (Ardois), à 33 au Lloyd, son cours est tombé à 32 1/2 papier à la bourse, puis 32 1/4, où l'on reste stationnaire, il y a fort peu de transactions et de spéculateurs. Il est bruit d'une réaction de 1 1/4 en baisse à la bourse de Londres d'hier.

Après la cote, l'actif reste 31 3/4 argent 7/8 papier. Les actions de la banque de Belgique sont demandées à 125.

Amsterdam, 16 août. — Dette active 2 1/2 p. c. 55 3/4 1/2 p. c. 403 103 1/16 403, billets de chance 24 1/8, syndicat 97 1/16 98, société de commerce 183 183 1/2 1/8; Ardois pièces de 85 liv. 32 3/4 33 3/2 7/8, grosses pièces 32 5/8 31 5/8, différée 12 1/8 1/4; passive 10 1/4; brésiliens 87 3/4 7/8.

Londres, 15 août (quatre heures). — Nous avons une assez forte

baisse dans les espagnols, motivée par les mauvaises nouvelles et la pesanteur de la liquidation de demain. Consolidés 91 1/8 à 1/4; belge 103 3/4; hollandais 2 1/2 p. c. 55 3/4 5/8 à 7/8, 5 p. c. 104 à 103 7/8; espagnols, active au comptant 32 3/4 3/8 3/4 3/4 1/2 32 3/4 3/4 7/8 3/8 1/2 à 1/4 (baisse 1 3/8), au 31 courant 32 3/4 33 3/4 5/8 32 1/8 31 7/8 32 3/4 3/8, passive 10 1/2 10 à 1/4 9 7/8 à 10 (baisse 1/2), différée 13 1/2 1/4 5/8 1/4 à 3/8 (baisse 5/8); portugais 5 p. c. 75 1/2 76 75 1/2 76 à 75 1/2 (baisse 1/2), 3 p. c. 46 à 1/2 46 à 1/2 (baisse 1/2); Brésiliens 88 (baisse 1/4).

Le départ du roi pour Ostende est retardé par suite d'un rhume léger dont S. M. est atteinte depuis son retour du camp de Beverloo.

Le 25 de ce mois, un grand nombre de gardes civiques doivent se réunir dans un banquet, pour célébrer l'anniversaire de la fête de S. M. la reine des Belges.

C'est par erreur que plusieurs journaux ont annoncé que M. le général Chatry de Lafosse, venait d'être nommé chevalier de l'ordre Léopold.

Cet officier-général qui a quitté, sur sa demande, le service-belge, depuis le mois de mai dernier, vient d'être nommé par S. M. officier de l'ordre Léopold, il en était chevalier depuis sa création.

Les travaux de la section du chemin de fer de Malines à Louvain se poursuivent avec activité; il n'y a, comme on sait, que des terrassements à exécuter; aussi l'on compte que cette section sera ouverte au public pour la fin d'octobre prochain.

Plusieurs journaux parlent du prochain voyage du roi de Naples et du prince de Salerne à Bruxelles. L'annonce de leur arrivée aurait même été mise à l'ordre du jour au camp de Beverloo. Jusqu'ici nous ne saurions dire sur quoi reposent de pareils bruits, mais nous les croyons mal fondés.

Les prix de tout ce qui est matière première s'élèvent dans une progression pour ainsi dire incroyable: la houille, le fer, le bois de charpente et de construction deviennent de plus en plus rares.

La société anonyme pour la librairie, l'imprimerie et la papeterie, paraît avoir renoncé à forcer la main au ministre. On dit qu'elle s'est définitivement constituée en société en commandite, sous la raison A. Hannon et compagnie, surveillée par un conseil de censure, présidé par M. Sauvage, vice-président à la Cour de cassation, remplaçant dans ce conseil M. D. Jacqz, premier avocat général près de la même Cour.

On lit dans le Volksvriend: « Mettez en balance, d'une part, la conduite de votre roi citoyen, fils de Monsieur Egalité, et de l'autre, la conduite du meurtrier Ah-boul, et nous verrons de quel côté se trouvera le plus de perversité ou le plus de vertu. » Afin que le Courrier belge ne nous accuse plus de ne point comprendre le flamand, nous joignons ici le texte littéral du Père Duchêne de Bruxelles:

Guyzult het gedrag van uwen zoo deugdzaam burgerkoning, zoo van Monsieur Egalité, in de eene zyde der balans leggen, en ik het gedrag van den moordenaar Ahbeul, in de andere zyde van de balans, en het zal zoo gemakkelijck zyn om te zien wie de meeste deugd en de meeste ondeugd heeft.

LIÈGE, LE 18 AOUT.

Hier, vers onze heures du matin, les habitants d'une maison située rue de la Rose en cette ville, furent saisis d'une assez vive frayeur, des cris de détresse s'élevèrent tout à coup fait entendre dans leur voisinage. D'autres habitants de la rue furent appelés sur les lieux, et les mêmes cris se reproduisirent plus distinctement encore, et entr'autres ceux-ci: au secours, au secours donc mon Dieu, furent clairement entendus. On acquies en même temps la certitude qu'ils portaient d'un lieu souterrain.

« Quelques semaines plus tard, un chagrin plus poignant devait navrer son ame. L'empereur alors ne trouva pas la force de prononcer une oraison funèbre. C'est que le cœur humain recèle plusieurs cases où la douleur se grave comme les degrés des tortures de la question!

« Nous entrâmes à Dresde le 40 mai, et le bon, le noble roi de Saxe y rejoignit l'empereur le lendemain. Le caractère de ce prince est l'idéalité des plus hautes vertus. Il n'appartenait en rien aux vices de l'humanité. L'esprit de parti a cherché à amoindrir l'admiration qu'inspire sa belle conduite envers Napoléon, en lui attribuant une médiocrité vulgaire. C'est un moyen mesquin qui ne peut trouver de créance que parmi les gens qui ne l'ont pas connu. Le roi de Saxe était instruit, spirituel; il avait surtout une grande portée d'esprit; d'une loyauté chevaleresque, il ne comprenait pas que l'intérêt l'emportât sur l'honneur, et qu'une parole donnée ne pût être que conditionnelle suivant l'occurrence. C'est à lui que j'ai entendu dire, pour la première fois, cette phrase qui peint la moralité d'un homme: — La meilleure des finesses en politique, c'est la probité, c'est la vérité. Depuis, l'empereur qui vénérât comme un père le roi de Saxe, répéta souvent ces paroles, sans y croire peut-être, mais comme un hommage rendu à une belle et noble pensée.

« Dans nos conférences avec le roi de Saxe, nous parlions à cœur ouvert de nos espérances, de nos craintes, de l'issue probable des négociations ouvertes et que j'étais chargé de suivre, soit avec M. de Bubna, soit avec l'empereur Alexandre. Du côté de l'Autriche, j'espérais alors un peu, je l'avoue; du côté de la Russie et de la Prusse, je n'espérais rien... et c'est une horrible souffrance, croyez-le, que celle de dissimuler, sous des dehors confians, une conviction profonde dans l'inutilité de ses efforts, de ses moyens, pour détourner la foudre... Je la voyais venir inévitable et sûre, alors que, sous la dictée de l'empereur, j'écrivais ces pages qui resteront comme un monument de la sincérité de Napoléon dans son désir de faire la paix à des conditions raisonnables. Mais c'était un parti pris à l'avance, nos sacrifices, nos efforts devaient se briser contre les machinations de l'Angleterre. L'Angleterre, notre implacable, notre éternelle ennemie! Cinq millions d'hommes défilent leurs défaites et nos victoires! Les valeureux enfants de la France avaient beau faire des prodiges sur les champs de bataille en les arrosant de leur sang, ils affaiblissaient les ressources de la patrie; elle devait tôt ou tard succomber dans cette lutte inégale.

« Alors que nous venions de remporter la victoire de Lutzen, j'étais, au nom de l'empereur, la paix à la Russie et à la Prusse; elle fut refusée! Et quelques jours après, encore inutilement vainqueurs à Bautzen, nous célébrâmes notre gloire avec le sang de l'élite de l'armée française; Brodyères, Kirgenier et Duroc furent les déplorables trophées de la défaite de l'ennemi.

La police fut informée de ce singulier événement, et elle se rendit rue de la Rose, pour s'assurer de la vérité du rapport qui lui avait été fait. Elle entendit aussi en effet proférer quelques paroles; mais elles étaient beaucoup moins distinctes que celles qu'on avait précédemment entendues. Elle fit prendre des informations, et voici ce qu'elle apprit: Des ouvriers étant occupés de jour même dans les canaux de la ville, la chandelle de l'un d'eux avait été éteinte, et le malheureux s'était trouvé un instant égaré dans les détours du souterrain. Ses cris avaient cependant frappé l'oreille d'un de ses camarades qui avait parvenu à le tirer de la position critique où il se trouvait.

Nous appelons sur ce fait l'attention de l'autorité locale. Nous croyons qu'il serait bon de munir les ouvriers employés dans les canaux, de cornets ou de porte-voix, avec lesquels ils pourraient appeler du secours et indiquer l'endroit où ils seraient en péril.

Le 23 de ce mois s'ouvre à la Banque de Belgique une souscription à laquelle pourront seuls prendre part les actionnaires de la Banque et des Sociétés formées sous son patronage. Il s'agit d'obtenir des actions dans la Société des charbonnages et hauts-fourneaux de l'Espérance. La Société a pour objet l'exploitation des charbonnages de l'Espérance, à Seraing; la production du coke, celle de la fonte et la transformation de celle-ci en fer-métal et objets moulés.

Le fonds social est fixé à deux millions cinq cents mille francs, représentés par deux mille cinq cents actions, de mille francs chacune. M. F. L. Behr, mandataire des propriétaires des charbonnages de l'Espérance, apporte dans la Société toutes les propriétés de la Société charbonnière, pour prix de leur apport, les cédants reçoivent quinze cent cinquante actions représentant un capital de 1,550,000 francs. De son côté la Banque de Belgique apporte un capital de 950,000 francs pour lequel elle recevra les neuf cent cinquante actions restantes. Ce capital devra probablement être affecté aux dépenses nécessaires pour la construction et l'exploitation des hauts-fourneaux.

La société sera administrée par cinq administrateurs et un directeur-gérant. Elle sera surveillée par cinq commissaires. Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale. Le directeur-gérant est nommé par le conseil d'administration, mais par dérogation, sont nommés:

- Administrateurs. — MM. Ch. de Brouckere, directeur de la Banque de Belgique, président du conseil d'administration de la Société; John Cockorill, fabricant; Ch. Marcellis, maître de forges; Ch. Vischers, secrétaire adjoint de la Banque; F. L. Behr, fabricant, qui est en même temps nommé directeur-gérant. Commissaires. — MM. le comte Vilain XIII, administrateur de la Banque; G. Davignon, id.; A. A. Delacourt, rentier; L. Simons, fabricant; Moncheur, fils, fabricant, à Riendotte.

Nous apprenons que les travaux du quai de hallage des Augustins ne pourront commencer cette année. La cause de ce retard est, dit-on, dans l'opposition faite par l'université qui ne pourrait céder, en ce moment, la partie du jardin, nécessaire aux premières opérations des travailleurs, sans voir périr un grand nombre de plantes et d'arbustes rares. Le procès pendant entre les tailleurs de pierres et la ville empêche aussi les entrepreneurs de porter les travaux sur un autre point.

On s'occupe activement au ministère des finances de l'organisation des postes rurales. Le 14 août, vers les dix heures du soir, la foudre est tombée sur la maison des enfans Ernst, occupée par Fran-

et il remonta à cheval, car bien que l'affaire fut décidée entièrement, on se battit partiellement jusqu'à cinq heures du soir.

« De merveilleux faits d'armes signalèrent encore cette victoire. L'armée formée des débris de la malheureuse expédition de Russie, de nouvelles recrues d'enfants inhabiles au rude métier de la guerre, l'armée fit des prodiges de valeur et d'audace. Plusieurs fois, j'ai entendu l'empereur s'écrier pendant l'action: — Des enfants! des enfants d'hier! oh! les Français! les Français!

« La tente de l'empereur est dressée sur le champ de bataille au près d'une auberge isolée qui avait servi de quartier-général à l'empereur Alexandre pendant les deux jours précédents. Je vais vous raconter une scène qui place bien haut un homme que vous aimez, notre bon, notre excellent Larrey. On avait établi une immense ambulance à peu de distance du quartier-général. Dans la soirée, l'empereur voulut la visiter pour stimuler par sa présence le zèle des chirurgiens, dont le nombre était insuffisant pour tant de blessés. Il remarqua que beaucoup de jeunes conscrits avaient deux doigts de la main droite emportés; il crut que ces hommes s'étaient mutilés exprès pour être dispensés du service. Larrey se récria hautement contre une telle supposition. L'empereur, le sourcil froncé, les yeux flamboyants, insistait et dit qu'il ferait fusiller tous ceux qui se rendraient coupables de cette infâme lâcheté.

« Cette affaire était grave; on ne pouvait transiger sur le moyen à employer pour arrêter l'efflux qui aurait produit un si funeste exemple. Larrey puisait la défense de ses blessés dans son noble cœur; mais il ne l'appuyait pas de raisons convaincantes. L'empereur, avec sa ténacité ordinaire, continuait son investigation; et malheureusement, son examen corroborait son opinion que ces blessés, toutes uniformes, n'étaient pas naturelles. Larrey laissa échapper le mot injuste! L'empereur pâlit, prêt à éclater; mais il se contenta. Inspiré par je ne sais quelle idée, Larrey avisa un pauvre diable, qui rôdait autour de l'ambulance; — Approche ici, conscrit! lui cria-t-il de sa plus grosse voix. Je ne puis m'empêcher de rire, en me rappelant Larrey, l'air furieux, les manches relevées jusqu'au coude, tenant un bistouri à la main droite, et coarant sur le soldat; qui lui répondit tout effrayé: — Je ne suis pas blessé, major! Larrey le poursuivit, et le prenant par le bras: — Avance ici, grossebête! arme ton fusil... tire-moi sur ce poteau, animal! Tire donc, sinon je te coupe les deux oreilles. Attention! s'il a deux doigts de la main droite emportés. — Eh, bien! dit Larrey d'un ton triomphant. Puis il court au pauvre jeune homme: — Ce n'est rien, moi garçon! Viens, mon pauvre enfant; viens; je vais te panser moi-même. De-tuain il n'y paraîtra plus, poltron.

« La preuve était acquise. Ces blessés uniformes venaient toutes de la précipitation avec laquelle ces mêmes soldats chargeaient et déchargeaient leur fusil au moment auquel ils n'étaient pas exercés.

cois Kret, cultivateur à Welkenraedt. Toute la toiture, la charpente, le dessus de la maison et une partie du plancher ont été brûlés, ainsi qu'une quantité de meubles. Les prompts secours apportés ont arrêté l'incendie. Le dommage causé à la maison est évalué à 2500 et la perte des meubles à fr. 1000. Rien n'était assuré. (J. de Verviers.)

On lit dans le Précurseur d'Anvers de ce jour 17: « Pour la première fois quelques amateurs de cette ville ont fait lâcher à Douvres, le 14 de ce mois, à 9 heures du matin, 16 pigeons élevés cette année: trois ont retrouvé le même jour leurs pénates, savoir: le 1^{er} appartenant à M. Nandezanden, à 2 heures 30 minutes; le 2^e à M. Van Baelen, à 5 heures 15 minutes; et le 3^e à M. Geeraerts, à 4 heures 32 minutes. Les prix ont été décernés à ces messieurs. Le lendemain sont encore arrivés 2 pigeons appartenant à M. Lys.

On écrit de l'Italie qu'à Lugano, une jeune fille qui avait déjà eu plusieurs fois des attaques de cataplexie, fut déclarée cholérique par le médecin, sans ultérieure recherche, et malgré la résistance de son père, on ordonna son inhumation immédiate. A peine son cercueil fut-il couvert de quelques ponces de terre que l'on entendit frapper à coups redoublés; la tombe fut ouverte ainsi que le cercueil, la jeune fille se redressa d'elle-même et demanda son père à grands cris; mais frappée vivement de sa situation terrible, elle referma de nouveau les yeux et ce fut pour toujours.

On lit dans un journal: On construit en ce moment dans les ateliers de Seraing un bateau à vapeur d'une forme particulière, destiné, dit-on, à la navigation de la Meuse, entre Liège et Namur.

H. Whit, recherchant quelle peut être sur l'atmosphère de Londres l'influence de l'éclairage au gaz, a constaté que, pendant les grands froids des 19 et 27 décembre dernier, les rues de Londres étaient sales et humides comme pendant le dégel, quoique le froid fut excessif et qu'à peu de distance de Londres les chemins fussent entièrement gelés. La température de Londres, dans une seule soirée, après l'éclairage de la ville, s'accrut de 7°.

On lit ce qui suit dans un journal de Paris:

M. Génin vient de faire réimprimer à Nancy le calendrier de Pierre-Sylvain Maréchal, intitulé: Almanach des Honnêtes Gens, pour l'an 1 de la Raison. Cet almanach, fort peu connu maintenant, fut publié à Paris en 1788, et condamné par arrêt du Parlement à être brûlé. Il a plusieurs rapports avec le calendrier républicain, décrété quelques années plus tard. Les mois y sont divisés par décades, et les jours qui excèdent cette division figurent comme jours complémentaires. Les noms de saints y sont remplacés par ceux des personnages célèbres, ou jugés tels par l'auteur. Chacun de ces personnages est placé suivant le jour de sa naissance ou de sa mort.

C'est une confusion bizarre, née d'un cerveau malade, mais qui se rattache aux préoccupations politiques du temps. Le parlement de 1788 condamna l'œuvre comme impie, il s'indigna surtout qu'on eût placé Hobbes, Spinoza, Voltaire, Fénelon, à côté de Bossuet, Pascal, Fénelon et Bourdaloue; que Julien se trouvât près de Trajan, Soliman avec Louis IX, et l'impératrice Eudoxie à côté de Mlle. Ninon de Lenclos. Voilà, il est vrai, de singuliers rapprochements.

Toutefois ce n'est pas la bizarrerie de cette production qui a porté M. Génin à la réimpression; l'Almanach des honnêtes Gens renferme une singularité que personne jusqu'ici n'avait signalée. Dans ce calendrier profane où chaque jour a son héros, son philosophe, son capitaine, son dieu, il y a un jour, un seul jour qui est resté sans nom, et ce jour est le 15 août, le jour de la naissance de Napoléon! Pourquoi cette lacune? Est-ce un silence prophétique de l'auteur? Est-ce un pressentiment? Pourquoi Maréchal, qui avait encore dans sa mémoire tant de grands noms à immortaliser, n'a-t-il voulu placer personne au 15 août? Assurément ce ne sont pas les grands hommes qui lui ont manqué.

C'est donc là un problème à résoudre. Il est vrai que Maréchal lui-même est né le 16 août, et qu'il a fort bien pu garder

la place pour lui, espérant qu'on y mettrait son nom après sa mort; mais ce n'est là qu'une supposition beaucoup trop simple pour brêler dans leurs conjectures les amateurs du merveilleux. M. Génin a pensé que cette question méritait leur examen. M. Génin en faisant réimprimer l'almanach de Sylvain Maréchal, n'a pas eu du reste l'intention de livrer cette étrange publication au commerce; il l'a fait tirer qu'à cent trente exemplaires qui seront distribués en partie aux bibliothèques.

Un journal colonial contient, dans ses annonces judiciaires, l'avis d'une vente à l'encan ainsi libellé.

« Au nom du roi, de la loi et de la justice, on fait savoir que dimanche 29 mai, heuré de midi, sur la place du marché du bourg de la Trinité, il sera vendu aux publicques: 1^o un nègre nommé Elie, âgé de 34 ans; 2^o une jeune sous poil blanc, de race brétonne, hors d'âge; 3^o une négresse nommée Gertrude, âgée de 17 ans. »

BULLETIN.

Le tableau que présente l'Espagne s'assombrit chaque jour davantage. On annonce aujourd'hui même un progrès nouveau de la révolte contre le gouvernement de la reine. La constitution de 1812 aurait été aussi proclamée dans l'Estramadure. S'il faut en croire cependant l'opinion de personnes qui semblent bien connaître les hommes et les choses dans la Péninsule, la jouissance des libertés que consacre cette constitution ne serait point le but des efforts des révolutionnaires, la cause véritable des mouvements qui éclatent presque simultanément à Malaga, à Cadix, à Madrid et à Saragosse. Les mécontents voulaient un cri de ralliement, et ils l'ont trouvé. Jamais en effet cette constitution de 1812 n'a réellement régi l'Espagne, ses dispositions sont tout-à-fait ignorées des masses. Il n'y a pas, dit-on, à Madrid même, cinquante personnes qui aient lu cette charte, au nom de laquelle tant de cités se soulevaient aujourd'hui. Un journal anglais résume ainsi l'œuvre des cortès de 1812: Cette constitution contient un grand nombre d'articles qu'on peut réduire aux points essentiels suivants: elle a pour base la déclaration que l'Espagne appartient au peuple et n'est pas le patrimoine de telle ou telle famille. Les députés sont nommés par une élection indirecte; cependant, par une sorte de suffrage universel, tous les citoyens ayant droit de voter dans leurs districts choisissent des électeurs qui nomment à leur tour d'autres électeurs, lesquels se réunissent dans la capitale et élisent des députés aux Cortès. Ces derniers se réunissent le 1^{er} mars de chaque année, sans être convoqués par l'autorité royale. Leur session dure trois mois et peut être prolongée d'un mois si les deux tiers des députés demandent cette prolongation.

La durée des cortès est de deux ans. Le souverain se rend sans gardes à l'ouverture de la session des cortès. Aucun député ne peut accepter de récompense, dignité ou pension du souverain. Le monarque ne peut refuser son adhésion aux lois. Il ne peut déclarer la guerre, conclure la paix et négocier de traités sans le concours du conseil d'état, et dans le cas où un siège deviendrait vacant dans ce conseil, les cortès présenteraient au souverain trois noms, et celui désigné par S. M. occuperait la place demeurée vacante. Les cortès consistent en une seule chambre, et ce point a donné lieu à de nombreuses objections, ce système n'étant pas favorable à l'élaboration nécessaire des mesures législatives.

La constitution a prévu cet inconvénient et renferme un article qui assure aux questions tous les développements dont elles sont susceptibles. Le souverain ne peut refuser son consentement par une simple négation; il est obligé de désigner les motifs de son refus. Si ces motifs ne sont pas donnés dans l'espace de trente jours, le silence équivaudra à un consentement. La proposition rejetée peut être représentée dans la session suivante, et si elle est rejetée dans cette seconde session, elle peut être représentée une troisième fois

vivement vers Duroc et moi, placés à ses côtés: — Comment! après une telle bouclerie, pas de résultats! mais ces gens là rennaissent de leurs cendres... quand donc cela finira-t-il? et ses yeux exprimaient une fureur contenue. Au même moment un obus en éclatant renversa trois cavaliers, vint frapper un officier de escorte, et le jette à travers les jambes du cheval de l'empereur. Il sera avec rage la bride de l'animal qui se cabra.

Sire, dit un aide-de-camp qui arriva au même moment, le général Bruyères vient d'être tué.

Ah! fit l'empereur, et plus bas: « Cette journée nous sera funeste: la fois d'un mouvement brusque et hâté, il lance son cheval au galop sur une éminence qui domait Makersdorf, où l'on se battait encore; le maréchal Mortier, Duroc, Kirgenier et moi nous le suivions de très près, mais le vent poussait la poussière et la fumée avec une telle violence qu'on se voyait à peine. Un arbre pris duquel passait l'empereur est frappé par un boulet qui le rompt; je pousse mon cheval et j'arrive en même temps que l'empereur sur le plateau.

Ma lunette! ma lunette! dit-il.

Je me retourne, nous étions seuls! Charles de Plaisance survient pâle et suffoqué, il s'écroule de moi: — Le général Kirgenier est tué; le duc de Frioul est...

Qu'est-ce, dit l'empereur, qu'est ce donc, monsieur?

Sire, le général Kirgenier et le grand-maréchal sont tués.

Duroc! allons donc! c'est une erreur... cela est impossible! c'est impossible. Caulaincourt? il était à mes côtés.

Plusieurs aides-de-camp arrivent et confirment la fatale nouvelle. L'infortuné est mortellement blessé; le coup a déchiré les entrailles: le boulet, après avoir rompu l'arbre, a ricoché sur le général Kirgenier, puis sur le duc de Frioul. L'empereur entend les détails d'un air morne, et laisse échapper ses exclamations: — Duroc! Duroc! ah! mon Dieu! mes pressentiments ne me trompent jamais... quelle journée! quelle journée! Il quitta lentement le plateau et revint au camp. Arrivé dans sa tente, il se promena long temps en silence. De temps en temps, il s'arrêtait devant moi: — Quand donc le sort se lassera-t-il?... quand cela finira-t-il? Caulaincourt, mes aigles triomphent-elles, mais le bonheur qui les accompagnait a fui... Et moi, perdu dans mes regrets, je ne trouvais pas une parole pour consoler cette âpre douleur, j'avais Duroc comme on aime un frère, sa mort si prompt, si foudroyante, me ramenait sur le champ de bataille de la Moskowa... c'était lui qui, après l'horrible événement m'avait emmené, pressé sur son cœur en pleurant avec moi mon malheureux Auguste...

Le prince de Neufchâtel entra, il annonça qu'encore une fois les Russes avaient été repoussés.

Il est bien temps! dit l'empereur avec amertume; deux braves généraux, et Duroc dans une misérable escarrouche?

dans la session suivante, et si elle est alors adoptée, elle aura force de loi sans le recours à la sanction royale. Comme les élections se renouvellent tous les deux ans, une proposition qui aura subi de la sorte trois épreuves devra nécessairement obtenir l'assentiment de deux réunions différentes de députés. Nous n'avons pas sous les yeux le texte original, mais nous croyons qu'il contient légalement un article relatif à la révision et à l'amendement de la constitution, à l'expiration d'une période de sept à huit ans. De 1820 à 1823, on a longuement discuté la question de savoir si les années écoulées depuis que Ferdinand avait aboli cette constitution seraient comptées comme faisant partie de cette période.

Comme nous venons de le dire, cette constitution n'a point de racines dans la nation. Nous sommes bien de l'opinion de ceux qui croient que la partie éclairée de la population espagnole veut l'établissement d'un système plus en harmonie avec la situation des états constitutionnels qui se sont formés en Europe; mais elle ne veut point, sans doute, dépasser le but que se proposent les hommes d'état, les avancés de la Péninsule et Mendizabal lui-même. Où va donc ce malheureux pays? Quelle fatalité le pousse? Nous ne savons, et les plus habiles n'oseraient résoudre la question. En présence de la déplorable situation du gouvernement de la reine, l'Angleterre et la France persisteront-elles dans leur inaction? Leurs armées assisteront-elles l'arme au bras au triomphe de don Carlos que favorise les événements dont nous sommes les témoins? On ne peut le penser. Le gouvernement de juillet surtout ne saurait souffrir à ses portes une restauration qui serait contre lui une incessante menace. Toutefois jusqu'à présent aucune résolution énergique n'a été prise. Les nouvelles de ce jour nous apprennent que les secours de la France se bornent à l'envoi de quelques centaines de soldats, sous les ordres d'un colonel. (K. Paris.)

Errata. — N^o d'hier, article intitulé CONCERT DE M. DE BÉRIOT, ligne 35^e, lisez: les passions les plus vives, au lieu de passion plus vive. Ligne 38^e, lisez: belle et pure, au lieu de belle pure. Dernière ligne, lisez: nouvelles formules, au lieu de nouvelles formelles.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 17 AOUT.

Naissances: 2 garçons, 3 filles.
Décès: 2 garçons, 2 femmes, savoir: Elisabeth Filet, âgée de 73 ans, marchande, place St-Lambert. — Catherine Chaumont, âgée de 61 ans, journalière, faubourg Vivegnis, veuve de Noël Gille.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

ESTURGEONS et SAUMONS de Meuse, chez ANDRIEN.

Un PRÉCEPTEUR ALLEMAND désire se placer dans un pensionnat ou dans une famille. S'adresser, sous la lettre D, au bureau de cette feuille. 8-8

QUARTIER GARNI A LOUER, rue Vinave-d'He, n^o 36

A VENDRE UNE TRES-BELLE MAISON.

Récemment construite, avec remise, écurie, jardin emmurillé et dépendances, située entre la route de Liège à Terwagne et la Meuse, à proximité des établissements de Seraing; elle est propre sous le rapport de sa position avantageuse à un commerce quelconque ou à une fabrique, et convient pour une maison de campagne. 8-3

— Sire, demanda Berthier, quels ordres Votre Majesté a-t-elle à donner?

— A demain tout... où l'a-t-on transporté? où est-il? comment est-il, Berthier?

— Sire, il est dans la maison de Makersdorf, Yvan et Larrey sont auprès de lui... Il n'y a aucun espoir.

— Il faut que je le voie... pauvre, pauvre Duroc!

Dans la soirée, Berthier et moi nous accompagnâmes l'empereur. Duroc étendu sur un lit de camp, était en proie à d'atroces souffrances. Sa figure, affreusement décomposée, était méconnaissable. Quand nous entrâmes, il tourna la tête de notre côté; son regard s'attacha sur l'empereur avec cette horrible fixité de l'œil d'un mourant. Dans ce regard, il y avait une expression indéfinissable de reproche et de tendresse... L'empereur ne put le soutenir, et s'éloigna du lit. Je pris la main de l'agonisant, et mes larmes s'ouvrirent un passage, j'étouffais... Il articula avec peine: Je te l'ai dit à Dresde... la voix secrète... ne m'a pas trompée... ah! tout n'est pas fini!

Une faiblesse le prit; l'empereur se rapprocha, le serra à plusieurs reprises dans ses bras; les médecins rentrèrent: — N'y a-t-il donc aucun espoir? demanda l'empereur.

— Aucun, répondirent-ils.

L'infortuné en reprenant sa connaissance chercha des yeux l'empereur, et lui demanda: — Par pitié de l'opium!

L'empereur s'approcha, prit la main de Duroc, la pressa, et saisissant son bras, sortit en chancelant.

C'est horrible! horrible! mon bon, mon cher Duroc! ah! quelle perte! Des larmes brûlantes coulaient de ses yeux et tombaient sur ses vêtements; nous revîmes silencieusement au camp.

A cinq heures du matin Yvan entra chez l'empereur, qui comprit que tout était accompli!

Enfin, il ne souffrit plus, dit-il; il est plus heureux que moi!

L'empereur fit acheter un terrain à Makersdorf, ordonna l'érection d'un monument et écrivit de sa main ce qui suit:

« Ici le général Duroc, duc de Frioul, grand-maréchal du palais de l'empereur Napoléon, frappé glorieusement d'un boulet, est mort entre les bras de l'empereur son ami. »

Il remit ce papier à Berthier, sans prononcer un mot.

Voilà ce qui s'est passé dans cette touchante et dernière entrevue. La scène qu'on a inventée sur les reproches que Duroc aurait adressés à l'empereur est de la plus insigne fausseté. Ni Duroc, ni aucun de nous, dans cette fâcheuse position, n'aurait eu la lâcheté d'adresser des reproches à l'empereur pleurant près du lit de mort d'un ami. Si un sentiment de désespoir et de regret se fit jour dans le noble cœur de Duroc, il en emporta l'expression dans la tombe.

(Nouvelle Merveille)

MAISON à LOUER quai de la Sauvenière, n° 10. 915

Un JEUNE HOMME sachant lire et écrire peut se présenter au bureau de cette feuille.

Des OUVRIERS SERRURIERS peuvent se présenter faubourg St. GILLES, n° 276. 917

A VENDRE DES RAYONS DE BOUTIQUE, faits avec goût, fermés avec portes à glace et partie en miroirs, ainsi qu'un ÉTAGÉ ESCALIER en très bon état, S'adresser faub. St-Gilles, n° 206. 914

CORDAGES D'ALOES BREVETÉS.

Le magasin pour les provinces de Liège et de Namur, rue place de l'Université N° 263 à Liège, est assorti entre autres Cordages, de ceux à l'usage des filets de tenderie. — Le prix est notablement inférieur à celui des cordes de chanvre. 908

SAMEDI, 20 août courant, à 2 heures, l'administration communale de Louveigné LOUERA AUX ENCHÈRES LE DROIT DE CHASSE sur les biens communaux divisés en deux lots; et ensuite sur les terrains dits Bois de Banneux. 923

A VENDRE

UNE MAISON, JARDIN, PRAIRIE, TERRE ET BOIS, contenant quatre bœniers 9 verges grandes, situés à Viersch, commune de Feuron Saint-Martin. — S'adresser au notaire PAQUE. 929

VENTE D'UN BEAU, RICHE ET NOMBREUX

MOBILIER.

MARDI 23 août 1836, deux heures de relevée, et jours suivants, il sera procédé par le ministère de M^r RENOZ Notaire à Liège, à L'HOTEL DULUXEM BOURG, rue Sœurs de Hasque, à la Vente aux enchères du BEAU MOBILIER qui garnit cet Hôtel. Parmi les objets à vendre se trouvent de très beaux meubles en acajou, plusieurs meubles de Salon, une grande quantité de beaux Linges, Lingerie, Batterie de Cuisine, un très grand Poêle à colonne pour Salon, une grande Cuisinière avec Chaudière, un Loup à couper la paille, plusieurs Échelles, quantité de Fenêtres, de beaux Lauriers. Les derniers jours on vendra des vins de Bourgogne 1811, Bordeaux, 1814, 1815, 1819 et 1825; Rhin et Moselle très-vieux; le tout en bouteilles. 903

RENTES A VENDRE.

En l'étude du notaire BERTRAND, il sera vendu à l'enchère, le 26 AOUT, à 9 heures du matin, les rentes dont le détail suit :

- 1er. lot. — Une rente annuelle et perpétuelle de 70 florins, soit 85 francs 9 centimes, libre de retenue, au capital de 2431 francs 15 c., due par M. Degrady.
2me. lot. — Une rente de 13 francs 27 c., due par M. F. Desoer.
3me. lot. — Une rente de 7 francs 23 c., due par V. Bertrand.
4me. lot. — Une de 7 francs 29 c., due par N. Mestrez.
5me. lot. — Une de 7 francs 6 c., due par M. de Bleret.
6me. lot. — Une de 7 frs, 54 c., due par Herman Mulkaï.
7me. lot. — 2 ares 61 centiares de terre, située au pied des vignes, derrière Coronmeuse, exploitée par ledit Herman Mulkaï.

MAISON A VENDRE.

Ledit jour 26 août, à 11 heures du matin, en l'étude dudit M^r BERTRAND, notaire, on exposera en vente publique, une maison et ses dépendances, située à Liège, rue du Vert-Bois, n° 345. S'adresser audit notaire. 806

PENSIONS.

Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement des pensions à charge de l'état pour le deuxième trimestre de 1836, sera ouvert à son bureau, rue derrière St. Thomas, n° 332, à partir du 10 août courant.

VENTE CONSIDERABLE

DE BIENS, SITUÉS A EYSDEN, MESCH et GRONVELD, province de Limbourg.

Le MERCREDI 24 août 1836, à 9 heures précises du matin, le notaire GILKINET de Liège, vendra aux enchères publiques, en la demeure dite la maison Blanche du sieur Mornard, cabaretier à Eysden, environ 106 BONNIERS, mesure locale de TERRES et PRAIRIES. Ces biens proviennent de M. HERMANS-VANDEBERGH de St Trond.

Cette vente présente toute sûreté aux acquéreurs qui pourront obtenir de longs délais pour le paiement du prix. La vente aura lieu en masse, ensuite en détail. S'adresser pour plus amples renseignements, en l'étude à Liège, rue Féronstrée, n. 588, dudit notaire GILKINET, où l'on pourra se procurer des affiches, ainsi qu'en la demeure à Eysden dudit sieur Mornard. 909

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

JEUDI 25 août 1836, à 2 heures de relevée, le notaire VANDENBOSCH vendra aux enchères publiques, en son étude à TONGRES,

1° UNE FERME.

D'ORIGINE PATRIMONIALE, Située à Fall et Mheer, entre Tongres et Maestricht, assez près de la chaussée.

Avec les TERRES, VERGERS et PRÉS, contenant environ 67 bœniers. Les bâtiments d'habitation du fermier et autres, construits en briques et pierres de sable, couverts en ardoises et en tuiles, sont dans le meilleur état. Le tout sera d'abord adjugé en masse puis en huit lots: l'adjudication la plus avantageuse sera seule confirmée.

2° Une rente de 14 setiers d'épautre, due par Jean Voss et consors de Sichen.

S'adresser pour voir les lieux à Jos. Dumont qui occupe cette ferme et audit notaire pour plus amples renseignements, ainsi qu'aux notaires DUSART, à Liège, et LEROUX, à Visé.

RABAIS EXTRAORDINAIRE

DE 10 A 80 POUR CENT SUR LE COURS HABITUEL.

On trouve encore au magasin de F. CANONGETTE ET C^o, LIBRAIRES, rue Pont d'Avroy, n° 577, à Liège, une superbe collection de bons livres de tous genres, jurisprudence histoire, littérature, etc.; beaucoup d'ouvrages propres à servir de prix, et d'autres parmi lesquels on remarque les suivants: LE LAVATER PORTATIF, ou l'art de bien connaître les hommes sur les traits du visage. 1 très joli vol. in-18, pap. vélin satiné, avec 30 portraits coloriés. Paris 1836. Au lieu de 8 fr. net 2-50

LE LAVATER DES DAMES, ou l'art de distinguer, etc., etc. 1 très joli vol. 32 fig. coloriées. Paris 1836. 8 fr. net 2 50

HISTOIRE DE GIBLAS DE SANTILLANNE, le chef d'œuvre des romans, par Lesage. 4 vol. in-18, charmante éd. de Paris, papier vélin superfin satiné. Au lieu de 16 fr. net 5 00

LEMÈME OUVRAGE, édition des classiques illustrés, contenant plus de 200 figures. 1 seul magnifique vol in-8°, très bien relié en veau. Au lieu de 25 fr. net 16 00

VOYAGE D'ANACHARSIS EN GRÈCE, par Barthelemi, 8 jolis vol. in 18 avec figures. Paris 1836, 20 fr. net 6 00

LE MÈME OUVRAGE, 1 seul magnifique vol., grand in-8°, orné de 40 belles planches. Paris 1835, 30 fr. net 10 00

SERMONS DU DOCTEUR BLAIR, trad. sur la 24^e édition anglaise. 3 vol. in 8°, Paris, 18 fr. 5 50

ŒUVRES COMPLETES DU COMTE XAVIER DE MAISTRE, nouvelle éd. 2 jolis vol. in 18, vélin. Paris 1836, 6 fr. net 2 50

CHANSONS COMPLETES DE BÉRANGER, dernière éd., ornée de 19 fig. 1 joli vol. de poche. 1835, 6 fr. net 3 00

LANGAGE ET EMBLEME DES FLEURS, par Aimé Martin et autres auteurs. 1 charmant vol. in-32, vélin superfin, avec 12 fig. coloriées. Paris 1836, 4 fr. 50. net 2 25

COLLECTION DE QUATORZE BELLES PIÈCES DE THÉÂTRE, dont plusieurs sont très-rares, format in-18, papier vélin, 7 fr. net 1 25

LA MUETTE DE PORTIGI, LA DAME BLANCHE, etc., etc. et plusieurs autres pièces, à choisir à divers prix de 10 à 50 c.

LETTRES A EMLIE SUR LA MYTHOLOGIE, par Demoustier. 4 jolis vol. de poche, pap. vélin, portrait. Paris 1834. 8 fr. net 2 40

LE MÈME OUVRAGE, la belle édition in-8°. 2 beaux volumes ornés de toute la collection de gravures premières épreuves. 36 fr. net 15 00

VUES PITTORESQUES D'ÉCOSSE, magnifique collection par Pennot, avec texte par Walter Scott. 12 livraisons in-4°, sur papier de Chine, premières épreuves, 150 francs. net 60 00

LES PANDECTES DE JUSTINIEN, par Pothier, avec la traduction française en regard, par M. de Montlain, 24 forts volumes in 8°, dernière édition de Paris, 150 francs. net 45 00

LOCRE. ESPRIT DU CODE DE COMMERCE, dernière édition en 4 forts volumes in 8°. 36 fr. net 15 00

LOCRE. ESPRIT DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE, dernière édition, 5 volumes in-8, 35 fr. net 15 00

PIGEAU. COMMENTAIRES SUR LE CODE DE PROCÉDURE CIVILE 2 forts volumes in 4°, dernière édition, 36 fr. net 15 00

PIGEAU. LA PROCÉDURE CIVILE DES TRIBUNAUX, démontrée par principes et mise en action. 3 beaux vol. in-8°, dernière édition de Bruxelles, 21 50 c. net 16 50

Et un grand nombre d'AUTRES LIVRES DE JURISPRUDENCE, avec des rabais plus ou moins considérables. On trouve encore au magasin, au dessous du cours, la plupart des CLASSIQUES DE LEFEBVRE, grand format in 8°. DU PANTHÉON LITTÉRAIRE, etc., etc.

AVEC RABAIS DE 25 à 50 POUR CENT les œuvres de BARBIER, ANDRIEUX, BARTHELÉMY ET MÉRY, BÉRANGER, BOILEAU, CHÉNIER, CASIMIR DELAVIGNE, DELPHINE GAY, DUMAS, DESAUGIERS, DESBORDES-VALMORE, E. DESCHAMPS, VICTOR HUGO, LAMARTINE, MILLEVOYE, ALFRED DE MUSSET, PARNY, Sté. BEUVE, TURQUETI, M^o. TASTU, ALFRED DE VIGNY, etc., charmantes éditions de poche sur pap. vélin superfin satiné. Chaque auteur se vend soit complet, soit par ouvrage séparé. Et une infinité d'autres bons ouvrages de tous genres, trop longs à détailler et pour lesquels on peut visiter le magasin. On ne vend qu'à PRIX FIXES: CRAYONS, PLUMES METALLIQUES, CISEAUX, CANIFS, etc. 931

ADJUDICATION, SANS INFIRMATION ET SURENCHÈRE

ULTÉRIEURE. MERCREDI, 31 août 1836, à 2 heures après midi, le notaire SERVAIS adjudgera définitivement, par suite de surenchères, en son étude, place derrière le Spectacle, n. 857; savoir :

1° LA MAISON, n° 296, faisant le COIN DE LA RUE DES CARMES, comme de celle DEVANT LES CARMES, avec cour, puits, citerne, et un terrain convenable pour de nouvelles constructions, sur la première de ces deux rues. Cette propriété joint, d'un côté, à M. LECOQ, et, d'un autre, à Mme veuve RENARD.

Elle sera exposée sur une mise à prix de fr. 33,705 00

2° Une pièce de fond en culture, contenant 2 verges grandes, située à la Boverie, à proximité du tracé de la nouvelle route de Longdoz et aboutissant au chemin dit la ruelle des Anes, sur la somme de 866 25

Les conditions présentent certaines facilités, sous le rapport des paiements. 933

RÉGENCE DE LIÈGE. — AVIS.

Le sieur Léonard Déjacq demande l'autorisation d'établir un atelier de serrurier dans sa maison, n° 365, rue du Vert-Bois. On peut former opposition dans le délai de quinzaine en s'adressant par écrit à la régence. Liège, le 15 août 1836.

BOURSES.

Table with columns for Paris, London, and Amsterdam, listing various financial instruments and their values.

Table for LONDRES, LE 15 AOUT, listing financial data for various countries and currencies.

Table for AMSTERDAM, LE 16 AOUT, listing financial data for various currencies and instruments.

Table for ANVERS, LE 17 AOUT, listing financial data for various currencies and instruments.

Table for CHANGES, listing exchange rates for various locations and currencies.

Les fonds espagnols ont été très-fermes à notre bourse de ce jour. — Ardois ouest 32 1/4 et resté cours à ce prix. Primes à un mois 35 1/2 dont 1 argent. Il y avait hier 1 3/4 de hausse à Paris. Petite rue de la Bourse, à 3 1/4 heures. Ardois 31 1/2 cours.

Table for BRUXELLES, LE 17 AOUT, listing financial data for various currencies and instruments.

PLACE D'ANVERS, LE 17 AOUT.

VENTES. Sucre brut. — Peu d'affaires, on n'a signalé que 100 caisses Havane blond, à fl. 23. Sucre raffiné. — Environ 15,000 kilos lumps, dont on n'a point cité le prix. Café. — Affaires de peu d'importance; calme, 50 balles Batavia à 34 cents, 100 id. Brésil, prix divers, 25 id. Sumatra, prix non cité. Cuirs. — Il s'est traité 1800 Rio du poids de 14 à 12 kilos, dont le prix n'est pas connu. Grains. — Plusieurs parties froment et une forte partie seigle ont été traitées pour l'exportation.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.